

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

En s'abonnant...
A SAUMUR...
A PARIS...
Chez DONGREL et BULLIER...
A. EWIG, Rue Talibout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE, à G.
Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Février 1878.

L'ensemble des nouvelles est mauvais; le
conflit oriental laisse entrevoir les plus sé-
rieuses complications.

Nous avons la nouvelle officielle que le
prince Gortschakoff a fait signifier à toutes
les cours, par ses ambassadeurs, que les
troupes russes allaient occuper Constanti-
nople. Voici les termes mêmes de sa circu-
laire :

« Le gouvernement britannique, sur les
rapports de son ambassadeur à Constanti-
nople, s'est décidé à profiter d'un firman,
précédemment obtenu, pour diriger une
partie de sa flotte sur Constantinople, afin
de protéger la vie et la sécurité des sujets
britanniques.

D'autres puissances ont adopté la
même mesure pour la protection des inté-
rêts de leurs nationaux. L'ensemble de ces
circonstances nous oblige à aviser de notre
côté aux moyens de protéger les chrétiens
dont la vie et les propriétés seraient menacées,
et afin d'obtenir ce résultat nous de-
vons avoir en vue l'entrée d'une partie de
nos troupes dans Constantinople. »

Il était évident que, de jour où l'Angle-
terre invoquerait la nécessité de protéger les
chrétiens pour faire entrer son escadre dans
les Détroits, la Russie en profiterait pour
faire entrer ses troupes dans la ville. Sa ré-
ponse équivaut à ce raisonnement : « Puis-
que vous reconnaissez qu'il y a danger pour
les chrétiens, mon devoir est de les protéger
aussi ». Et l'Angleterre a fait à peine sa dé-
monstration que l'ordre est donné aux trou-
pes russes d'occuper la ville.

Le cabinet de Saint-James ne restera pas
inactif sans doute, en présence de la grave
mesure prise par le gouvernement russe. Il
a déjà, nous le savons, donné de nouvelles
instructions à l'amiral Hornby; mais nul ne
les connaît, puisque lord Derby a refusé
avant-hier de les révéler à la Chambre des
Communes. On prévoit que l'ordre a été
donné de franchir les Détroits, coûte que
coûte, sans s'occuper d'obtenir un nouveau
firman que le sultan refuserait peut-être.
Cela est probable, car le cabinet britanni-
que ne voudra pas donner aux Russes, en-
trés à Constantinople, le temps de semer
des torpilles dans les Détroits et de leur
barrer ainsi tout passage pour l'avenir.

Quoi que fasse donc la flotte anglaise,
elle ne saurait aujourd'hui empêcher l'en-
trée des Russes à Constantinople, qui est
officiellement annoncée par le prince Gorts-
chakoff, et qui sera demain un fait ac-
complis.

Mais la question n'est pas de savoir si on
tentera d'empêcher les Russes d'occuper la
ville, il s'agit de pressentir comment sera
régulé le conflit oriental? Et c'est ce point
qui nous inspire toujours les plus graves
inquiétudes.

On ne croit guère à la Conférence, — trop
d'intérêts opposés sont en jeu pour qu'on
puisse entendre. L'Angleterre, qui a poussé
depuis deux années la modération jusqu'à
l'effacement, semble se réveiller aujourd'hui
de sa torpeur. Sa population est sans con-
fiance plus belliqueuse que son Parlement;
et l'on sait la part d'influence qu'exerce en
ce pays l'opinion publique. Des démonstra-
tions ont lieu tous les jours dans la capitale
au chant national du Rule Britannia; et

dans tous les arsenaux les préparatifs mi-
litaires se font avec une activité fébrile,
comme si l'Angleterre pressentait une lutte
européenne.

L'Autriche, qui est aux prises avec une
situation des plus difficiles, parce qu'elle est
menacée à la fois par l'Allemagne et l'Italie,
l'Autriche elle-même, si prudente jusqu'ici,
mobilise, dit-on, son armée. Elle comprend
aujourd'hui que sa loyale invitation à une
Conférence est devenue inutile.

Nous trouvons à ce sujet, dans le Journal
des Débats, la dépêche suivante de Vienne :

« La situation générale a empiré. On croit
que l'Angleterre forcera le passage des Dar-
danelles, et au besoin avant que les Rus-
ses aient eu le temps d'y semer des tor-
pilles.

« L'Autriche a demandé à la Porte un fir-
man d'admission pour sa flotte, mais la ré-
ponse n'est pas encore arrivée; le retard est
attribué à l'influence russe.

« Les conditions de paix de la Russie dé-
passant le programme primitif du czar, sont
jugées ici inacceptables, et l'Autriche est dé-
cidée à appuyer quand même ses réclama-
tions; toutefois, on espère encore une solu-
tion pacifique. »

Et c'est au milieu de ces complications que
nous est venu le mot de l'empereur Guil-
laume : « La situation actuelle est critique! »
Cette parole est d'autant plus grave que
l'empereur Guillaume, dans son discours
d'ouverture du Reichstag, a affecté de ne
pas dire un seul mot des événements d'O-
rient. L'heure sans doute n'était pas venue,
et le souverain allemand voulait, avant de
parler, laisser s'évanouir l'espoir d'une Con-
férence.

Nous ne pouvons nous défendre de le
rapprocher du mot du czar passant en revue
le régiment de Wiborg. On dirait que l'em-
pereur d'Allemagne a voulu le confirmer en
lui donnant la réplique.

L'opinion publique en Angleterre se pro-
nonce de plus en plus contre les envahisse-
ments de la Russie en Orient et contre l'in-
dolente et aveugle politique de lord Derby,
dont on annonçait même à la dernière heure
la démission.

Trop tard! dirons-nous avec tous les ob-
servateurs attentifs des diverses phases du
conflit oriental. Depuis un an, le cabinet de
Saint-James a eu vingt fois l'occasion de
faire entendre sa voix sur les bords du Da-
nube et d'intervenir efficacement, avec toute
l'influence, tout le prestige du nom de la
Grande-Bretagne, dans un débat qui l'inté-
ressait au plus haut degré. Par défaut de
caractère et de volonté, lord Derby a privé
son pays de la plus grande partie de ses
moyens d'action et s'est fait battre diplo-
matiquement beaucoup plus que les Turcs
n'ont été battus militairement.

Aucun ministre coupable de haute trahi-
son n'aura fait à sa patrie plus de mal que
n'en a causé, avec les meilleures intentions
sans doute, mais par faiblesse de caractère,
ce descendant dégénéré des grandes races
anglo-saxonnes, et, chose étrange, aucun
orateur de l'école des Pitt, des Fox ou des
Sheridan ne s'est soulevé d'indignation
contre cette application volontaire d'une
grande nation.

L'isolement auquel une fausse politique a
condamné l'Angleterre était une raison de
plus d'agir à propos, et lorsque la Turquie
intacte possédait encore toutes les ressour-
ces qu'elle a bravement consumées dans une

lutte inégale. Qu'on juge de l'effet qu'aurait
produit, pendant le siège de Plewna, un fort
contingent anglais survenant tout à coup au
milieu des Turcs encore exaltés et des Rus-
ses démoralisés! La victoire était aussi sûre
alors qu'elle est douteuse aujourd'hui. Elle
n'est même pas douteuse, car, au lieu d'a-
voir pour elle les forces ottomanes, l'Angle-
terre les aurait en ce moment contre elle, la
Turquie étant payée pour suspecter la foi
punique de la moderne Carthage.

L'Assemblée nationale a reçu les dépêches
télegraphiques suivantes :

S.-Petersbourg, 13 février, soir.
La Porte refuse d'envoyer un délégué à
la Conférence et se désintéressera de la lutte.
Cette décision a été prise par le Sultan à
la suite de la promesse formelle du Czar de
lui conserver Constantinople au prix d'une
alliance offensive et défensive, qui est déjà
un fait accompli.

Londres, 13 février, matin.
Le ministère Derby a remis sa démission
entre les mains de la reine.
La Reine a appelé près d'elle lord Beacons-
field et sir Stafford Northcote pour conférer
sur la situation, qui devient d'autant plus
grave que la surexcitation des esprits, déjà
très-grande dans toutes les classes de l'An-
gleterre, paraît avoir rapidement gagné l'ar-
mée.

Vienne, 14 février, matin.
Ordre a été donné de mobiliser plusieurs
corps d'armée. Des concentrations de trou-
pes s'effectuent en Moravie et Gallicie. Le
ministère de la guerre a passé plusieurs mar-
chés considérables pour fournitures et pro-
visions pour les troupes.

L'opinion publique considère la crise
comme arrivée à son point aigu. Le prince
Gortschakoff n'a pas encore répondu à la
dernière note du comte Andrassy, concer-
nant les modifications à apporter à la réu-
nion du Congrès.

Vienne, 14 février.
Le Sultan avait demandé à la reine Victo-
ria de renoncer à l'idée d'envoyer sa flotte à
Péra. La Reine aurait répondu qu'il lui était
impossible d'accéder à sa demande, en
ajoutant que l'entrée de la flotte dans les dé-
troits n'avait lieu que dans une intention pa-
cifique.

Le bruit d'une mobilisation partielle de
l'armée autrichienne prend de la consis-
tance. L'archiduc Albert vient d'être rappelé
à Vienne.

Londres, 15 février.
Les journaux anglais confirment que la
flotte a franchi la passe des Dardanelles,
hier matin.
La Porte s'est contentée de protester.
Les Russes ont déclaré qu'ils entreraient
dans la capitale.

On craint que des troubles n'éclatent, si
cette déclaration se réalise.
Un télégramme de Saint-Petersbourg en-
voyé au Times dit que les négociations pour
la réunion de la conférence sont momenta-
nément tombées.

Le Standard déclare que l'Angleterre doit
agir seule, s'il en est besoin.

LE SERVICE DU PAPE PIE IX

A VERSAILLES

Hier jeudi a été célébré, à la cathédrale

de Versailles, le service solennel pour le re-
pos de l'âme du Souverain Pontife Pie IX.

Sur le portique de la cathédrale tendu de
noir se détachaient les armes en deuil du
Saint-Père.

La nef et le chœur étaient couverts de dra-
peries noires, d'écussons pontificaux et de
drapeaux garnis de crêpe.

A dix heures, M. le maréchal de Mac-
Mahon arriva en voiture, escorté par un dé-
tachement de cuirassiers. Le Maréchal était
accompagné par MM. le général d'Abzac, le
général Broye, M. de la Panouse, lieute-
nant de vaisseau, et le colonel La Maurelle.
Un détachement de gendarmerie forma la
haie devant la cathédrale et à l'intérieur.
M. le Président de la République est reçu
par deux chanoines.

Dans le chœur, des places ont été réser-
vées, du côté de l'Évangile, à M. le maréchal
de Mac-Mahon, aux ministres, au bureau
du Sénat et aux officiers de la maison du
Maréchal; MM. Dufaure et le général Borel
sont les seuls membres du cabinet qui ont
assisté au service; de l'autre côté sont les
places destinées au bureau de la Chambre.
Dans l'avant-chœur et dans la nef sont les
places des sénateurs, des députés, des offi-
ciers généraux, et des diverses autorités de
Versailles.

Tous les sénateurs et tous les députés de
la droite sont là. Nous distinguons deux ou
trois membres de l'Appel au peuple et deux
membres du centre gauche, MM. Philippo-
teaux et de Tillancourt.

On remarque beaucoup que, tandis que
M. le duc d'Audiffret-Pasquier et le bureau
du Sénat sont arrivés précédés des huissiers,
le bureau de la Chambre est absent.

M. le vice-président Durfort de Civrac et
des membres de la droite sont présents.

Tous les corps de troupes de Versailles
sont représentés par leur état-major.

L'armée est venue en foule assister au
service pour Pie IX. Nous le constatons
avec une reconnaissante satisfaction. Cette
conduite contraste avec l'abstention à peu
près complète de la municipalité versail-
laise.

Les établissements religieux, sœurs de
Saint-Vincent de Paul, frères des écoles
chrétiennes, orphelinat, Sainte-Enfance,
etc., etc., prient autour du catafalque.
L'École normale assiste également au ser-
vice.

La cathédrale est remplie par une foule
recueillie, et, dès avant le commencement
de la messe, il est difficile de trouver une
place.

Le chœur est garni par le chapitre, par
un nombreux clergé : M. Ardin, aumônier
du château, prêtre de la maison de Sa Saint-
eté, est également agenouillé devant le
maître-autel, tendu de noir.

M. Goux, évêque de Versailles, officie.
La musique du génie alterne avec l'or-
gue et les chants de la maîtrise, des élèves
du séminaire et de l'orphelinat.

Quatre absoutes sont données.

L'hommage rendu à la mémoire du vé-
nérable Pontife a été très-touchant et très-sym-
pathique, et la gauche peut voir que le pays
refuse de s'associer à son hostilité contre
l'Église.

Chronique générale.

LES INVALIDATIONS.

M. Dussaussy, le député de Dunkerque,

que la Chambre a invalidé l'autre jour, a eu, dans son discours, des moments très-heureux, notamment lorsque, rappelant qu'il avait été capitaine des pompiers de Boulogne, les républicains de la Chambre se sont mis à se « tordre de rire », comme on dit dans un certain monde.

« Peut-être, a dit M. Dussaussoy, n'avez-vous vu les pompiers que dans leurs banquets; mais, moi, je les ai vus dans les sinistres, risquant leur vie pour sauver celle de leurs semblables, cela ne prête guère à vos plaisanteries. »

La gauche n'a pu que baisser la tête sous cette leçon; mais elle s'en vengeait, quelques instants après, en invalidant l'honorable député.

Les électeurs de Boulogne s'en souviendront, espérons-le.

La Chambre a encore invalidé hier M. de Puibier par un vote à mains levées; les deux tiers du centre-gauche ont voté avec les gauches pour l'invalidation, l'autre tiers s'est abstenu.

Le Peuple a été condamné à l'amende pour avoir annoncé qu'il publierait un roman de Henri Rochefort, ce citoyen étant privé de ses droits civils et politiques.

En réponse à cette condamnation, le Réveil, un des frères du Peuple, annonce, en caractères d'affiches, en tête de son numéro :

« Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs qu'à partir d'aujourd'hui le Réveil est rédigé sous l'inspiration de HENRI ROCHEFORT. »

Et de chaque côté du titre, à la place où l'on inscrivait d'ordinaire le nom du rédacteur en chef, on lit :

« Le Réveil est rédigé sous l'inspiration de HENRI ROCHEFORT. »

C'est avoir de l'audace, et il faut vivre dans le temps où nous vivons pour assister à de telles provocations.

ENCORE UNE EXECUTION

C'est son dévouement à la République qui aura perdu ce pauvre officier ministériel. Dévoré d'ambition, après avoir été conseiller municipal, il avait voulu être conseiller d'arrondissement, puis conseiller général, et pendant qu'il s'occupait à se faire élire à ces diverses fonctions, il négligeait son étude. Et puis il avait fait faire de grandes dépenses. M. Blondeau offrait à ses électeurs de véritables râteaux.

Tout cela à fini par une comparaison en cour d'assises sous l'inculpation de détournements avec abus de confiance. Il y avait dans la caisse un déficit de plus de deux cent mille francs!

Après une défense désespérée, le notaire infidèle et trop ambitieux s'est vu condamner à la peine de six années de réclusion!

Voici, d'après le Nord, les états de service du général baron Aymard, qui vient d'être nommé gouverneur de Paris :

M. Aymard n'a que cinquante-sept ans. Sorti de Saint-Cyr en 1840, il était capitaine de chasseurs à pied au moment du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Les officiers de son bataillon furent, comme ceux de beaucoup d'autres garnisons, appelés au moment du plébiscite à consigner leur vote sur un registre.

Ce registre était divisé en deux colonnes, portant en tête l'une, oui; l'autre, non. M. le baron Aymard écrivit son nom dans la seconde; quelques semaines après, il était mis en non activité par retrait d'emploi. Heureusement pour lui, il avait neuf années de services en Afrique où il avait été décoré en 1848, et il était connu du général de Saint-Arnaud; il obtint d'être appelé à l'activité dans la légion étrangère, avec laquelle il prit part à la campagne de Crimée. Nommé lieutenant-colonel après la prise du Mamelon-Vert, il fut fait général au Mexique en 1864, après avoir été oné à l'ordre de l'armée pour avoir, au combat de Montehuala, assuré le succès de la journée par sa décision et son coup d'œil.

Au début de la guerre de 1870, il commandait la 1^{re} brigade de la 1^{re} division du

3^e corps. Nommé général de division le 12 août, il prit le commandement de la 4^e division de ce corps, avec laquelle il fut fait prisonnier à Metz.

AFFAIRES D'ORIENT.

LE COMLOT DE CONSTANTINOPLE.

Le sultan Abdul-Hamid ne sort plus de son palais, dans la crainte d'être assassiné. Un complot a été découvert la semaine dernière, et heureusement on a pu étouffer l'affaire. Ce complot était ourdi parmi les gardes du palais, c'est ce qui explique la formation d'un nouveau corps pour garder le padischah.

On écrit de Vienne, le 12 février :

« La confiance que l'on avait dans la Conférence avait pour résultat un échange amical d'idées sur les intérêts respectifs de chaque puissance, diminuée chaque jour davantage. Ce n'est point la question de savoir si la Turquie est complètement abattue et ne pourra se relever à l'avenir de ses désastres, qui donne lieu aux plus sérieuses craintes, mais celle de savoir qui profitera de ses dépouilles. »

« Je vous annonçais hier que le but des négociations actuellement entamées entre les cabinets de Berlin, Pétersbourg et Vienne, était, avant tout, de conserver intacte l'alliance des trois empires, et de lui assurer de la sorte le mot décisif lors du Congrès. Aujourd'hui je suis à même de compléter ces renseignements :

« On a acquis la conviction, dans nos hautes sphères gouvernementales, que la politique du cabinet de Berlin tend actuellement à assurer à la Russie sa plus grande revanche possible, pour lui tenir compte des services inestimables rendus par cette puissance à la Prusse, en particulier, en 1866, et en général, à l'Allemagne, durant la campagne 1870-71. »

« Aussi grande que puisse être la propension, je ne dirai point du politique, mais du magyare Andrassy, de se retirer de l'alliance des trois empires, il ne faut pas perdre de vue, d'un autre côté, que la continuation de cette alliance est la condition absolue du maintien du comte Andrassy à son poste de chef de notre politique extérieure. On sait que l'empereur Alexandre a étudié consciencieusement les moyens de satisfaire à la fois son peuple, son armée et l'Europe. L'allocution tenue dernièrement par le czar à ses troupes, à Pétersbourg, laisse deviner à quelle résolution il s'est arrêté à ce sujet. Toutes les assurances de paix de nos organes officiels ne peuvent rien laisser préjuger de l'avenir; soyez certain, au contraire, que dans nos hautes sphères politiques on commence à envisager sérieusement la perspective d'une guerre; en tout cas, ce ne sera point le comte Andrassy, mais la force des choses qui aura conduit à cette dure nécessité. »

Chronique militaire.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Il paraît que le gouvernement a l'intention d'appeler cette année, ainsi que nous l'avons annoncé, pendant quelques jours, les cadres de l'armée territoriale; mais rien n'est encore décidé. Nous nous associons pleinement aux réflexions suivantes que publie le Paris-Journal, à propos des bruits opposés qui circulent à ce sujet :

« Les renseignements les plus contradictoires sont mis en circulation depuis quelque temps au sujet de la convocation, pour l'année courante, de certaines classes de l'armée territoriale. »

Nous n'avons pas voulu nous faire l'écho de ces nouvelles, affirmées aussi fermement par certains journaux que démenties énergiquement par d'autres.

Mais cette situation jetant l'indécision dans un nombre considérable de familles, nous croyons qu'il serait utile que l'autorité supérieure militaire voulût bien faire connaître ses projets.

Les hommes de l'armée territoriale seront heureux de faire leur service; mais encore, comme il ne s'agit pas d'une chose exigeant le mystère, il nous semble qu'il n'y aurait aucun inconvénient à faire connaître les mesures qui les concernent, ou à démentir les nouvelles fausses qui les plongent dans l'indécision.

Pour notre part, nous penchons à croire qu'il n'y a encore rien de décidé; quant à la nouvelle donnée par nos confrères, elle renferme une inexactitude qui porte à croire qu'elle n'a pas de fondement. En effet, on indique comme devant être convoqués les classes 1867 et 1868 de l'armée territoriale. Or, la première seule fait partie de cette armée, et la seconde reste encore jusqu'au 30 juin 1878 dans la réserve de l'armée active.

Quoi qu'il en soit, nous le répétons, il faudrait que la plus grande publicité antérieure fût donnée officiellement à des mesures ou projets qui portent sur plus de cent mille hommes mariés ou établis.

M. le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour que la garnison de Dinan se complète à mesure que le permettra l'achèvement du second quartier de cavalerie.

Le 17 avril, les deux escadrons du 12^e hussards, provisoirement casernés à Rennes, arriveront à Dinan.

Le même jour, le 24^e dragons quittera Saint-Germain. L'état-major et deux escadrons seront dirigés sur Dinan, où ils arriveront vers le 4 mai; les deux autres escadrons s'arrêteront à Rennes, probablement jusqu'au mois d'octobre, époque à laquelle le quartier de Guesclin pourra recevoir la totalité du régiment.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

Une grande effervescence populaire règne dans le quartier de la Croix-Verte. Lecteurs, rassurez-vous, le repos public n'est pas compromis: il n'y a en jeu que les mères de famille et les jeunes ménages, à la liberté desquels il vient d'être apporté une pénible entrave.

Nous nous étions refusé de croire aux bruits divers qui ont couru; mais voici un récit qui nous est transmis et qui a le plus de vogue; nous le donnons, bien disposé à publier toute rectification, s'il s'écarte de la vérité.

Depuis longtemps, les enfants de la Croix-Verte fréquentaient la salle d'asile de la Visitation, dirigée par des Sœurs de Sainte-Anne. Des liens d'amitié, d'attachement et de reconnaissance s'étaient établis entre les directrices de cet asile, les enfants et leurs parents.

C'était déjà compromettant.

Notre Conseil municipal, le précédent, non celui d'aujourd'hui, plein de sollicitude pour l'enfance, voulut éviter un voyage trop pénible au premier âge, et décida la création d'un asile laïque à la Croix-Verte. La population de ce quartier avait cru naïvement que ce nouvel établissement ne serait point un attentat à sa liberté, et que chacun aurait la libre disposition d'envoyer ses enfants où bon lui semblerait.

Pas du tout, paraît-il. L'asile serait fort bel et bien obligatoire; et l'un des édiles du quartier aurait accepté la triste mission d'aller à domicile signifier aux parents qu'il leur était interdit désormais d'envoyer leurs enfants à l'asile de la Visitation.

Peu confiant dans la justesse de sa cause et dans le succès de son éloquence, notre édile ne s'est-il pas fait assister d'un satellite! Si bien que beaucoup ont cru que, chargé de la police du ramonage, il faisait la visite des cheminées. Mais lorsque les parents ont oui, de sa propre bouche, son petit boniment municipal, il y a eu tolle générale, et chacun de s'écrier à la tyrannie, à la servitude, à l'attentat à la liberté.

Si ce récit est exact, le procédé est singulièrement en opposition avec les doctrines de nos républicains. Mais notre population devrait y faire. Est-ce que, depuis la République, on ne pratique pas toujours ainsi cette douce liberté, si bonne pour soi!

Nous refusons donc de croire à une semblable démarche d'un édile, lorsque nous avons reçu la lettre suivante de l'un des intéressés; nous la reproduisons, en lui conservant son style et son cachet :

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro le petit conseil suivant qui pourra servir aux parents qui ont des petits enfants à envoyer à l'école.

« Quand vous verrez dans votre pays ou dans votre commune se construire ou s'installer un asile, si vous êtes propriétaire ou locataire, changez de domicile, car vous seriez contraint à garder vos enfants chez

vous, si vous voulez ne pas vous compromettre dans votre liberté. Voilà, pour vous en donner une preuve, ce qui s'est passé à la Croix-Verte, à Saumur. L'installateur d'un asile à la Croix-Verte regardant d'un mauvais œil l'instruction chrétienne, a trouvé le moyen de faire expulser une énorme quantité d'enfants élevés dans une de ces dernières, croyant pouvoir, aussi vite que sa pensée, les transporter sous les cloîtres qu'il leur avait fait préparer.

« Républicain, il se trompe; son devoir est de prêcher la liberté; espérons donc qu'il ne l'éteindra pas tout à fait.

« Mais je m'arrête, car je n'en finisrais pas, si je rapportais tout ce que je sais de la rumeur publique.

« Je suis, Monsieur le Rédacteur, votre bien dévoué serviteur.

LAUMONIER.

A la Croix-Verte, à Saumur.

14 février 1878.

Cette protestation est une des plus faibles notes qui résonne dans le quartier de la Croix-Verte.

On dit aussi que les enfants du nouvel asile de la Croix-Verte sont rendus aux parents à 5 heures du soir. Les mères de famille étaient habituées à ne les retirer de l'asile des Sœurs de Sainte-Anne qu'à 6 et 7 heures, suivant que leurs travaux ou leurs journées se terminaient plus tôt ou plus tard. Nous sommes convaincu que l'asile laïque de la Croix-Verte ne voudra pas rester en arrière d'un asile tenu par des religieuses, et qu'il suffira de transmettre cette réclamation à qui de droit pour que l'administration se rende au désir et au besoin des parents.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera sa troisième soirée musicale dans les salons de la Mairie, dimanche prochain 17 février, à 8 heures du soir.

Le programme que nous publions ci-dessous lui promet un succès assuré. Nous y trouvons, en effet, le chœur *Sur les Remparts*, qui a été si chaudement applaudi et bissé au dernier concert; et que les amateurs qui prêtent si gracieusement leur concours veulent bien donner une seconde fois, cédant aux instances d'un grand nombre de membres honoraires de la Musique.

PROGRAMME

- 1^o Richard Cœur-de-Lion, fantaisie, par la musique municipale.
- 2^o Calino sans place, scène comique, par M. Marliac.
- 3^o Don Pasquale, romance, par M. C...
- 4^o La Nœce du Village, chœur à quatre voix, par des amateurs.
- 5^o Fête des Fleurs, ouverture, par la musique municipale.
- 6^o Le Soir à Grenade, quatuor, valse chantée de Flaminio, par des amateurs.
- 7^o Ça m'a fait frémir, chansonnette, par M. Marliac.
- 8^o Les Lauriers sont coupés, romance, par M. C...
- 9^o La Villageoise, polka, par la musique municipale.
- 10^o Sur les Remparts, chœur à quatre voix, de Saintis, par des amateurs.

ADMINISTRATION DES HARAS.

MONTE DE 1878.

Le public est prévenu que la monte commencera le samedi 2 mars, à la station de Saumur.

Elle aura lieu tous les jours, à 9 heures du matin et à 4 heures du soir, et sera faite par l'étaillon *Kossuth*, 1/2 sang. — Prix du saut: 7 fr.

Angers, le 1^{er} février 1878.

Le Directeur, G. DE LA BEVIERE.

AUX RESERVISTES.

Plusieurs jeunes gens de Dourai ont été appelés, à la caserne d'Esquerchin, afin d'y subir quatre jours de prison; qui leur ont été infligés par le commandant de recrutement de Cambrai, pour avoir refusé de retirer, dans les délais fixés, leurs livrets militaires.

Le Journal du Cher annonce également que le général commandant le 8^e corps d'armée a infligé une peine de quatre jours de salle de police à tous les soldats de l'armée territoriale qui, malgré les avertissements réitérés de l'autorité militaire, ont négligé d'aller reprendre leurs livrets à la gendarmerie.

Le nombre des hommes se trouvant sous le coup de cette punition s'élevé à cinquante.

Association artistique d'Angers. — Nous apprenons que l'Association artistique d'Angers est comprise dans la répartition de 25,000 fr., accordés aux diverses sociétés de musique classique par la commission du budget, après avoir entendu M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Dimanche prochain, comme nous l'avons annoncé, l'Association donnera son seizième concert, avec le concours de M. Saint-Saëns, qui conduira deux de ses compositions les plus goûtées : le *Rouet d'Omphale* et la *Danse macabre*.

M. Saint-Saëns exécutera, en outre, son *Quatrième concerto pour piano* et plusieurs autres morceaux.

Tours.

Hier matin, un employé à l'équipe du chemin de fer de la Compagnie d'Orléans a eu les deux jambes brisées par une machine en manœuvre; son état est désespéré.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Un sieur L., habitant Vêretz, plaida en ce moment en séparation avec sa femme. L'articulation des faits portés sur les sévices graves et les injures dont sa femme a été pendant dix-huit ans victime. Ce sont des cultivateurs aisés. Ils ont un enfant de 12 ans.

Parmi les faits que la femme reproche à son mari, il en est un singulièrement étonnant et qui, jusqu'à un certain point, indiqueraient un manque absolu d'intelligence chez celle qui en a été victime. Il est vrai que, continuellement battue, elle a perdu tout discernement et qu'elle n'a plus conscience de ses droits. Voici ce fait incroyable :

L., pour se débarrasser de cette malheureuse, a parait-il, fait un acte dans lequel il louait sa femme à un de ses voisins, pendant vingt années, à raison de 100 fr. par an, l'engagement fait par ce singulier mari a même reçu un commencement d'exécution. En effet, pendant quelques mois, sa femme fut à la disposition du sieur X., comme domestique; le mari avait, dit-on, contracté à cet abandon de sa liberté, en lui faisant savoir par une voie en quelque sorte légale, si la légalité peut exister ici à quelque titre que ce soit. Le mari prétendait encore recourir à la force armée pour la contraindre.

Une enquête est ordonnée avant que le tribunal prononce la séparation.

Nous attendons nos lecteurs au courant de cette bizarre affaire.

Chauvigny (Vienne). — Une femme a été pour ainsi dire brûlée vive le 4 courant, à Chauvigny, arrondissement de Montmorillon. La femme Lucile Dallet, qui demeurait ville haute, en prenant sur sa cheminée une poivrière, renversa une bouteille qui contenait du pétrole.

Sa lumière communiqua le feu au pétrole. Vainement elle essaya d'éteindre le feu avec de l'eau. Elle appela du secours : ses voisins accoururent; l'un d'eux la couvrit de fumier, et parvint ainsi à arrêter les flammes, mais ses brûlures étaient déjà très-graves, et quatre jours après elle rendait le dernier soupir au milieu de douleurs atroces.

Sous le titre : DE BORDEAUX A BORDEAUX, nous donnerons demain et jours suivants, en feuilleton, une courte mais charmante nouvelle, extraite de la *Revue Française* et due à la plume d'un écrivain distingué, M. le docteur P. Duplessy, aujourd'hui chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Bordeaux, officier de l'instruction publique.

Les anciens abonnés de l'*Echo Saumurois* n'ont point oublié que M. le docteur Duplessy fut, il y a une trentaine d'années, lors de son séjour à l'École de cavalerie, un des principaux collaborateurs de ce journal, dans lequel il fit paraître quantité de nouvelles aussi intéressantes que finement écrites, telles que : *Satan à Saumur*, *Souvenirs d'une tête de mort*, *Généviève*, *la Somnambule*, *Un Chapelier*, *la Fiancée du pendu*, *le Roi de Carbay*, chronique angevine, et vingt autres.

Faits divers.

Trois des blessés du cirque de Calais ont encore succombé, ce qui porte le nombre des morts à quinze.

Dieu veuille que ce soient les dernières victimes de cet horrible événement, dont on ne saura peut-être jamais la cause !

Le drame d'Anzin. — La ville d'Anzin vient d'être le théâtre d'un crime épouvantable.

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« M. Casimir Demouchy, commissaire de police à Anzin, et son brigadier ont été, vers onze heures, tués à coups de revolver par un individu qui n'a pas eu mission d'arrêter et qui s'est ensuite suicidé après avoir mis le feu à sa maison.

Plusieurs versions circulent sur ce drame. Voici la plus accréditée :

« C'est un vieillard de 73 ans qui serait l'auteur de ces crimes.

« A la suite d'une grave discussion avec sa belle-fille, il aurait mis à la porte tous les membres de la famille en leur annonçant qu'il allait mettre le feu à sa maison et qu'il tenait le premier qui se présenterait pour apporter du secours.

« Prévenu aussitôt, le commissaire de police se rendit sur les lieux, accompagné d'un brigadier, et somma le vieillard de le suivre; celui-ci répondit à cet ordre par deux coups de revolver.

« Le premier atteignit le commissaire de police en pleine poitrine; il tomba foudroyé.

« Le second frappa le brigadier à la tête; le malheureux n'a pas tardé à succomber.

« A ce moment arrivaient les gendarmes. Le forcené fit feu sur eux, mais sans les atteindre; il courut ensuite se barricader dans sa maison. C'est alors qu'il y a mis le feu et qu'il s'est tiré dans la bouche le dernier coup de revolver qui lui restait encore.

« Cet événement a jeté la consternation dans la ville d'Anzin et les environs. »

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Pour ceux que leur profession oblige à parler beaucoup : avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide, on peut dire presque instantané, quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il convient de prendre à chaque repas quatre à six capsules de goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt, à Saumur, pharmacies Besson, Berdriau, et dans la plupart des pharmacies.

L'ÉCLAIRAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ

Dans le nombre des surprises que Paris réserve aux visiteurs qui vont se presser dans ses murs à l'occasion de l'Exposition, l'éclairage par l'électricité occupera, sans contredit, un des premiers rangs.

Ce nouveau mode d'éclairage tend à se généraliser. Quelques grands magasins de la capitale, tels que le *Louvre*, la *Belle-Jardinière*, etc., ont adopté d'une manière définitive et, depuis quelques mois surtout, l'on voit grandir très-rapidement, à Paris, en province, à l'étranger, la liste des établissements commerciaux, usines, chantiers, qui se l'approprient.

Depuis 1863, époque où la lumière électrique fut appliquée pour la première fois à l'éclairage des phares, les hommes de science se sont appliqués sans relâche à perfectionner les appareils destinés à engendrer l'électricité éclairante. A l'origine on l'employait à grands frais aux piles de Daniell et de Bunsen. Elle manquait de fixité, le rayon lumineux était intermittent; il s'élançait sans régularité, d'un foyer intense sur lequel l'œil ne pouvait s'arrêter. Mais peu à peu et successivement tous ces inconvénients ont disparu, grâce aux perfectionnements apportés, par des spécialistes infatigables, aux premiers appareils.

Aujourd'hui on obtient la lumière électrique sans le secours de la pile. Des machines magnéto-électriques, mues par la vapeur ou par toute autre force industrielle, convertissent très-économiquement du travail mécanique en un courant électrique, permettant d'obtenir des éclairages d'une puissance incomparable.

Nous n'entreprendrons pas ici la description de ces machines. Nos lecteurs ne pourraient se former une idée exacte du jeu de leurs organes, qu'à l'aide de dessins et de légendes explicatives. Il nous suffira de dire que l'appareil magnéto-électrique, lorsqu'il est mis en mouvement, alimente des courants déterminés qui, en se combinant avec certaines substances, produisent un foyer lumineux partout où ils rencontrent ces substances, exactement comme les courants de gaz hydrogène qui produisent un foyer lumineux partout où ils sont mis en contact avec l'air et le feu.

L'aménagement des foyers d'électricité est beaucoup plus simple que l'aménagement des lumières au gaz qui ne s'obtiennent qu'à l'aide d'un réseau inextricable de conduites s'alimentant dispendieusement à un réservoir commun.

Grâce à la possibilité de la diviser à l'infini, on peut aujourd'hui donner à la lumière électrique une douceur et une fixité tout à fait extraordinaires. Entre l'éclairage qu'elle produit et celui que produit le gaz en combustion, la différence, au point de vue de la puissance, de la transparence, de la pureté, est beaucoup plus grande que celle existant entre l'éclairage au gaz et l'éclairage à l'huile. Si l'on combine, dans un même local, l'éclairage électrique et l'éclairage par le gaz, on peut, à un moment donné, supprimer le dernier sans qu'il en résulte un amoindrissement de l'intensité lumineuse; mais si l'on supprime le premier en laissant subsister les becs de gaz, la transition est tellement brusque qu'on doit laisser s'écouler quelques minutes avant de reconnaître les objets environnants.

L'ancien éclairage dénature les couleurs; il dégage une chaleur souvent insupportable; il charge l'air ambiant de miasmes souvent nuisibles à la santé. Avec l'éclairage par l'électricité tous ces inconvénients disparaissent. Sous son rayon, la gamme des couleurs est respectée dans ses nuances les plus délicates; et l'air conserve toute sa pureté et toute sa fraîcheur.

Autre avantage, les dangers d'explosion et d'incendie, inséparables de l'éclairage par le gaz, sont supprimés par les nouveaux appareils et, pour cette seule cause, on les verra bientôt installés dans tous les locaux où se concentre une foule nombreuse : ateliers, cercles, salles de spectacle, cafés, etc.

L'éclairage électrique procure des économies considérables à ceux qui l'emploient sur une large échelle. Pour la production d'une lumière équivalente à quarante becs de gaz, les dépenses sont à peu près les mêmes pour les deux modes d'éclairage. Mais elles suivent ensuite une échelle décroissante. Un éclairage électrique de la puissance de celui de 250 becs de gaz, s'obtient avec une économie de 75 0/0.

Les appareils magnéto-électriques, indispensables pour la production de la nouvelle lumière, sont la propriété exclusive d'un groupe industriel qui vient de se transformer en Société anonyme, 6 000 actions de cette Société, dont le siège est à Paris, vont être offertes, les 22 et 23 de ce mois, à la souscription publique.

L'avenir de cette valeur n'est pas à mettre en doute. Il est permis de prévoir qu'elle arrivera rapidement au degré de prospérité qu'ont obtenu les premiers titres émis par nos grandes Compagnies de chemins de fer, ou d'éclairage par le gaz, qui ont doublé et triplé le capital initial.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 17 février, à 1 h. 1/2 très-précise,

16^e CONCERT POPULAIRE

Avec le concours de

C. Saint-Saëns.

PROGRAMME :

1^o Ouverture du *Barbier de Séville*.

Rossini.

2^o IV^o Concerto (ut mineur), pour le piano, avec accompagnement d'orchestre. — C. Saint-Saëns.

Le solo sera joué par C. Saint-Saëns.

3^o *Le Rouet d'Omphale*, poème symphonique, conduit par l'auteur. — C. Saint-Saëns.

(Le sujet de ce poème symphonique est la séduction féminine; la lutte triomphante de la faiblesse contre la force.)

4^o *Danse Macabre*, conduite par l'auteur. — C. Saint-Saëns.

Zig et zig et zag, la mort en cadence
Frappant une tombe avec son talon;
La mort à minuit joue un air de dansa,
Zig et zig et zag, sur son violon.
Mais ça ça tout ça coup on cesse la ronde,
On se pousse, on fuit, le coq a chanté.
Henri CAZALIS.

Le solo de violon par M. Cattermole.

5^o *Morceaux de piano*, exécutés par C. Saint-Saëns.

6^o *Marche nuptiale du Songe d'une nuit d'été*. — Mendelssohn.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LÉLONG.

La salle sera chauffée tous les dimanches.

Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1^{er} avril 1878.

THEÂTRE DE SAUMUR.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 18 février 1878.

Les Chevaliers du Brouillard

Grand drame à spectacle, en 5 actes et 10 tableaux, de M. Dennery.

1^{er} tableau : La Maison du Pendu.

2^e tableau : Les Deux Apprentis.

3^e tableau : Premier exploit de Jack Scheppard.

4^e tableau : La Taverne de la Pie-Borgue.

5^e tableau : La Berge de Greenwich.

6^e tableau : Le Roi de la Vieille-Monnaie.

7^e tableau : La Folie.

8^e tableau : Sous le vieux pont de Londres.

9^e tableau : L'Évasion.

10^e tableau : La Grâce de Jack Scheppard.

Distribution. — Jack Scheppard, M^{me} Nitch; Wood, maître menuisier, M^m Dejean; Darel et Tamise, Nitch; Lord Rowland-Montaigne, Destez; Georges 1^{er}, roi d'Angleterre, Leroy; Blusklone, Servat; Sir Edward Morlon, Brouin; Jonathan Wild, Delcroix; Fig, Bob, Quatre-Jambes et Quatre-Mains, chevaliers du Brouillard, Théodore, Chauvier, Guiraud et Henri; un géôlier, Charles; un matelot, Jules; un homme du port, Joseph; Mistress Scheppard, M^{me} Levassour; Cecily, Golsheim; Mistress Wood, Darnel; William Hogart, M^m Brouin; Davy, Eugène, un officier de justice, Emile; un portefaix, Auguste. — Chevaliers du Brouillard, policeman, voyageurs, géôliers, etc., etc.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thruau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **SIROP** et la **PÂTE** de **Pierre Lamouroux**.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Rhumes et Maladies de Poitrine.

SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes**, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur :

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1878.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	635	10	Canal de Suez	745	6
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	670		Crédit Mobilier, exp.	540	13
5 %			Crédit Mobilier	157	50	Société autrichienne	540	1
Obligations du Trésor, t. payé.			Crédit foncier d'Autriche	510	5	OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.			Charentes, 500 fr. t. p.	145		Orléans	337	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	642	50	Paris-Lyon-Méditerranée	336	
1865, 4 %			Midi	785	1	Est	334	
1869, 3 %			Nord	1315	2	Nord	339	50
1871, 3 %			Océans	1125	3	Ouest	334	
1873, 4 %			Yendée, 500 fr. t. p.	710	5	Midi	332	50
1876, 4 %			Compagnie parisienne du Gaz	1330		Charentes	355	
Banque de France			C. gén. Transatlantique	495		Vendée	550	
Comptoir d'escompte						Canal de Suez		
Crédit agricole, 300 f. p.								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'hiver, 24 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — — omnibus-poste.
1 — 23 — — — — — soir, omnibus-poste.
4 — 10 — — — — — omnibus-poste.
7 — 15 — — — — — express-poste.
10 — 37 — — — — — omnibus-poste (s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-initiale.
8 — 29 — — — — — omnibus-poste.
9 — 40 — — — — — express-poste.
12 — 40 — — — — — omnibus-poste.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-poste.
10 — 48 — — — — — omnibus-poste.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Tribunal de commerce de Saumur.
FAILLITE COULON, LOUIS.
Les créanciers de la faillite du sieur Coulon, Louis, marchand de beurre et d'œufs au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, sont invités à se présenter, le mardi 19 février 1878, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non excusabilité du failli.
Le greffier,
L. BONNEAU.
(86)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
A L'AMIABLE.
1^e BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.
2^e TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.
3^e AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.
4^e TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.
Entrée en jouissance de suite.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e CLOUARD. (58)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 17 février 1878, à midi.
A la Mairie de Courchamps,
TERRES, VIGNES et UNE MAISON
A Courchamps, Distré, Cizay et le Coudray.
S'adresser à M. TAVEAU, géomètre-expert à Bagnaux, ou à M^e CLOUARD, notaire. (71)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.
A VENDRE
A L'AMIABLE;
MAISON ET 33 ARES DE TERRE BIEN PLANTÉS.
Au canton de l'Oie-Rouge, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.
S'adresser à M. Proust, à Saumur, rue Dailly, n^o 22, ou à M^e GALBRUN, notaire. (70)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.
A VENDRE
L'HOTEL DE LONDRES
DE CONSTRUCTION RÉCENTE
Sis à Montreuil-Bellay, Grand'Rue.
On céderait les chambres garnies de l'hôtel, le billard, les tables et accessoires du café, l'omnibus et autres meubles.
S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.
A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 14 mars 1878.
Le moulin à eau du château de Montreuil-Bellay, sur le Thouët, et le moulin à vent, Et environ neuf hectares de prés, terres labourables et vignes, ou dépendant.
S'adresser à M. BULLEAU, régisseur, ou à M^e GALBRUN, notaire. (72)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.
VENTE
Aux enchères publiques.
D'UN
TRÈS-RICHE MOBILIER
Après le décès de M. Voisin,
Par suite d'acceptation bénéficiaire,
A Saumur, rue du Temple, n^o 34,
Le lundi 18 février et jours suivants, à midi.
Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Cette vente consiste en :
Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine, très-belle vaisselle, bronze, tableaux, candélabres, pendules, linge de corps et de ménage, hardes, meubles meublants, tels que : couchers, glaces, tentures, tapis, vins, etc., etc.
Une magnifique salle à manger en vieux bois sculpté,
Un très-beau meuble de salon Empire;
Piano droit en palissandre;
Splendide chambre à coucher en vieux bois sculpté, composée de deux lits à colonnes, armoire à glace, bureau, table de milieu, deux tables de nuit, garniture de cheminée artistique, prie-Dieu, chaises et fauteuils assortis;
Plusieurs suspensions et un lustre fort riches;
Un très-beau bahut de salon, bronze et écaillé;
Table à jeu et table à ouvrage en marqueterie,
Une boîte complète d'orfèvrerie Christofle;
Trois voitures en très-bon état, savoir : un omnibus de famille, un grand break de chasse, un panier et deux chevaux;
Harnais simples et doubles;
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

ORDRE DES VACATIONS.
Lundi. — Batterie de cuisine, vaisselle, linge, etc.
Mardi. — Meubles divers, literie, tapis, tentures, vins, etc.
Mercredi. — Salon, chambre à coucher, meubles et objets d'art, voitures et chevaux.
Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ.
Exposition publique avant la vente.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Pour entrer en jouissance de suite,
Le MOULIN GEORGET
Situé sur les Châteaux, à Saumur.
Beaux logements et jardin.
Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.
S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrété, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON
A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,
Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.
S'adresser chez M. LANGELOIS, à Saint-Lambert. (19)

Commune de Vihiers.
ADJUDICATION
DE TRAVAUX
Le Maire de la commune de Vihiers prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Vihiers, le dimanche 3 mars 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux ci-après :
1^o 214 mètres linéaires de bordures de trottoirs..... 963 f.
2^o 515 mètres carrés de pavages pour caniveaux... 3.347 50
3^o 20 mètres cubes de pierre cassée..... 90
4^o Somme à valoir pour travaux imprévus..... 9 50
Total..... 4.480
Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

MAISON DE CONFIANCE
FILS FER GALVANISÉS
Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n^o 28 à Saumur. (88)

COMPTOIR COMMERCIAL.
DIRECTION GÉNÉRALE.
Le COMPTOIR COMMERCIAL fait représenter, par ses agents en France et à l'étranger, plus de 90 maisons de commerce et de production.
Il correspond avec quatre journaux spéciaux.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, directeur général, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (73)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS demande une personne pour tenir la caisse.
S'adresser au bureau du journal.
UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

UN AN DE CRÉDIT
VENTE PAR ABONNEMENT
Horlogerie, bijouterie en tous genres, couverts Ruoltz, montres, chaînes, or et argent, etc., etc., à 1 franc par semaine ou 5 francs par mois, à la volonté du client. Les objets sont livrés à moitié paiement. Tous les articles d'horlogerie sont garantis 2 ans sur facture. — Adressez franco 5 fr. pour versement du premier mois à M. SANGLARD, bijoutier, 14, rue Rambuteau, Paris, et vous recevrez de suite, pour faire le choix des articles, le catalogue prix courant illustré.

Un négociant de Saint-Florent demande un teneur de livres sérieux et connaissant parfaitement la comptabilité.
Inutile de se présenter sans de bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT
DES FORGES DU BERRY
SPÉCIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
Pour Vignes.
M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :
N^o 16..... 60 fr. les cent kil.

LES PORTEURS DES FONDS TURCS
ont le plus grand intérêt à lire le journal *La Bourse*, 10, place Vendôme, Organe Officiel du Comité Français des Valeurs Ottomanes, qui les tiendra au courant de toutes les démarches et résolutions concernant les valeurs turques; voir le numéro spécial de *La Bourse* du mercredi 6 courant. Par convention spéciale avec le Comité Français, l'abonnement de 8 francs par an est réduit à 4 francs pour tous les porteurs de fonds turcs. — Renseignements gratuits. (74)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches.
M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

VÉSICATOIRE ET PAPIER
D'ALBESPEYRES
Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES
Le VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompt et sûre.
Le véritable vésicatoire d'Albepespyres porte, sur son côté vert, la signature D'ALBESPEYRES.
Le PAPIER D'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards.
Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots :
PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES

ANTI-ASTHMATIQUES
De B^{rs} BARRAL
Le Papier et les Cigares Anti-Asthmatiques de B^{rs} BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

LES CAPSULES DE RAQUIN
Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC
Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.
Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.
Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques; même dans la Phthisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.
ESTIMATION OU CONTREFAÇON
Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre :
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.